

Cote du document: EB 2022/135/R.18/Add.1
Point de l'ordre du jour: 11 b) i) a)
Date: 4 avril 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République du Burundi

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Indran A. Naidoo
Directeur
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: i.naidoo@ifad.org

Monica Lomena-Gelis
Responsable principale de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2923
courriel: m.lomena-gelis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session
Rome, 25-27 avril 2022

Pour: **Examen**

I. Observations d'ordre général

1. En 2020, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a procédé à la première évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République du Burundi, et s'est intéressé à la période 2009-2020. Il a analysé un portefeuille comprenant dix projets d'investissement (567 millions d'USD) et huit dons (9 millions d'USD), ainsi que les activités hors prêts liées au renforcement des partenariats, à la gestion des connaissances et à la concertation sur les politiques.
2. Malgré un contexte caractérisé par des conditions de fragilité, le programme du FIDA au Burundi a globalement fait preuve d'une résilience remarquable. Tous les risques stratégiques recensés dans les deux programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) couverts par l'évaluation se sont concrétisés, sans toutefois compromettre sérieusement les résultats du programme. L'approche adoptée, participative et axée sur la collectivité, le professionnalisme du personnel de projet et son maintien au fil des ans, ainsi que la mobilisation continue du Gouvernement central ont été retenus parmi les principaux facteurs d'atténuation.
3. L'ESPP a mis en évidence les réalisations utiles en matière de renforcement des infrastructures productives et d'amélioration de l'accès aux intrants, qui ont donné lieu à des gains de productivité dans différentes filières. Des résultats satisfaisants ont été constatés concernant: i) l'aménagement des marais et l'irrigation; ii) les chaînes de solidarité communautaires pour le bétail; iii) les infrastructures de transformation (par exemple, les unités de collecte du lait et les décortiqueuses de riz). Des résultats prometteurs, bien que de portée limitée, ont également été notés en ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations les plus vulnérables (foyers de réhabilitation nutritionnelle). Les auteurs de l'ESPP ont aussi relevé des résultats intéressants s'agissant de l'émancipation économique croissante des femmes, mais ont noté la nécessité d'un appui supplémentaire pour donner à ces dernières les moyens de s'exprimer sur un pied d'égalité avec les hommes et d'avoir une plus grande influence dans les organisations rurales, et parvenir à une charge de travail plus équilibrée entre les femmes et les hommes.
4. L'ESPP a mis en lumière les principaux obstacles à la réalisation des objectifs, à savoir: i) les contraintes qui sapent la durabilité des avantages (lacunes dans l'entretien technique des infrastructures et la gestion des associations d'utilisateurs); ii) le manque de cadres réglementaires et financiers pour assurer l'entretien; iii) le manque de vision systémique des investissements dans les filières; iv) des stratégies de ciblage trop axées sur les personnes ayant accès à la terre; v) les limites à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des bassins versants; vi) une gestion des connaissances trop axée sur la communication, et une contribution limitée à la concertation sur les politiques.
5. Les six recommandations formulées à l'issue de l'ESPP ont été acceptées. Il s'agit: 1) d'achever la transition vers l'approche par programme et de renforcer l'avantage comparatif du FIDA au Burundi; 2) de consolider l'approche holistique des filières favorables aux pauvres; 3) de prioriser les stratégies qui réduisent la pression foncière et facilitent l'accès aux actifs des personnes les plus vulnérables; 4) de continuer à renforcer les dispositions réglementaires et financières pour assurer la durabilité des acquis; 5) d'intensifier les mesures de renforcement de la résilience des populations et des infrastructures face aux changements climatiques; 6) de poursuivre et de mettre à l'échelle les interventions pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.
6. Dans l'ensemble, les trois objectifs stratégiques du nouveau COSOP pour 2022-2027 sont axés sur des problèmes essentiels et couvrent la plupart (sinon la totalité) des recommandations de l'ESPP. L'objectif général est de réduire la pauvreté et la fragilité dont souffrent les petits producteurs ruraux en améliorant

durablement leurs revenus, leur sécurité alimentaire, leur état nutritionnel et leur résilience socioécologique.

II. Observations particulières

7. IOE note que les principaux points des recommandations sont explicitement abordés dans les objectifs stratégiques du COSOP pour 2022-2027. Ces derniers ont trait à l'approche holistique des filières favorables aux pauvres (recommandation 2 – objectif stratégique n° 1) et, indirectement, à l'appui visant à faciliter l'accès des groupes les plus vulnérables aux actifs (recommandation 3 – objectif stratégique n° 2). L'application systématique d'une approche par programme (recommandation 1) fait également l'objet d'une attention particulière. Il faudrait disposer d'informations supplémentaires sur la manière dont les autres aspects des recommandations seront pris en compte et suivis d'effets durant le cycle du programme.
8. **Stratégie globale de ciblage du programme.** Le système de suivi-évaluation proposé dans le COSOP (paragraphe 58) fait référence à l'évaluation des résultats obtenus pour les groupes cibles ventilés par sexe, par âge et par type de vulnérabilité (y compris la population Batwa). Néanmoins, le cadre de gestion des résultats (appendice I) comprend des cibles et des indicateurs pour les femmes et les jeunes uniquement, sans tenir compte d'autres éléments d'identification mentionnés dans l'étude relative aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) (appendice IV), qui renvoient notamment aux groupes autochtones, aux personnes handicapées, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux réfugiés.
9. **Intensifier les mesures de renforcement de la résilience des populations et des infrastructures face aux changements climatiques.** Dans la recommandation 5 de l'ESPP, il était proposé de recourir à des évaluations environnementales et sociales à l'échelle régionale pour repérer les impacts cumulés correspondants dans les projets financés au sein d'un même bassin versant. Néanmoins, dans le COSOP (étude relative aux PESEC), il est suggéré d'utiliser des cadres de gestion environnementale et sociale à l'échelle des projets¹. Il est essentiel de mener des études plus larges pour aller au-delà de l'évaluation des investissements pris séparément et inclure tous les sous-bassins hydrologiques et les zones humides, même si les résultats des différents travaux financés par chaque projet du Fonds sont inférieurs aux seuils retenus dans les PESEC du FIDA². En outre, il est nécessaire d'approfondir la discussion sur la nature, le coût et l'efficacité des mesures (conception et mise en place des infrastructures) pour garantir la résilience climatique des activités liées à l'aménagement des marais et des bassins versants.
10. **Assurer la durabilité des investissements passés et futurs.** Concernant la recommandation 4, le COSOP ne précise pas les dispositions réglementaires et financières ou les mécanismes juridiques et institutionnels qui seront mis en place pour transférer les infrastructures à des opérateurs capables de les faire fonctionner à long terme. Le cadre de gestion des résultats ne mentionne que les hectares supplémentaires de marais à aménager et à entretenir, sans expliquer quelles approches seraient adoptées pour assurer la durabilité et faire fond sur les problèmes passés et les meilleures pratiques dans certaines provinces recensées par l'ESPP.

¹ Les évaluations régionales permettent d'examiner les risques et les impacts cumulés de plusieurs activités dans une aire géographique (dans les zones d'intervention) et de mieux combler les lacunes relatives aux aspects juridiques et institutionnels.

² Selon les directives des PESEC du FIDA, un projet est considéré comme relevant de la catégorie B plutôt que A (c'est-à-dire comme ayant des impacts environnementaux et sociaux majeurs), s'il comprend des systèmes d'irrigation de moins de 100 hectares et des pistes rurales de moins de 10 kilomètres, et s'il ne prévoit aucune activité impliquant de traverser une rivière importante ou proche de zones à ménager sur le plan écologique.

11. **Reproduire à plus grande échelle les interventions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** La recommandation 6 est abordée dans l'objectif stratégique n° 1 et, indirectement, dans la section « bilan de l'expérience » du COSOP, qui mentionne le succès des foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle, lesquels combinent des microprojets pour les adultes à l'éducation nutritionnelle en faveur d'un changement de comportement. Cependant, le COSOP n'indique pas clairement quel type d'approche sera adopté pour reproduire à plus grande échelle des activités mises à l'essai dans des projets précédents, ni comment les partenariats et les synergies seront établis avec d'autres acteurs intervenant dans ce secteur, s'agissant par exemple des infrastructures de l'eau et d'assainissement et des soins de santé.

III. Remarques finales

12. IOE se félicite que le nouveau COSOP pour le Burundi s'appuie sur les constatations de l'ESPP et donne suite à certaines de ses recommandations, comme susmentionné. Il recommande de prêter attention à la durabilité des investissements, de cibler les groupes les plus vulnérables, d'évaluer et d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux cumulés des infrastructures d'irrigation et de reproduire à plus grande échelle les activités d'appui à la nutrition et à la sécurité alimentaire.